

acteurs

LE MAGAZINE DE TOUS LES MÉTIERS D'ALTER

INFORMER

PROMOUVOIR

CONNAÎTRE

EDITO

« Le mois de janvier est souvent synonyme de vœux, de galettes de rois, de bonnes résolutions et de votre fidèle journal « Acteurs, la lettre aux partenaires d'Alter ». En ce qui me concerne, une nouvelle année qui commence signifie la rédaction d'un nouvel édito.

Alter, l'aménageur que nous sommes n'est pas étranger du climat économique et social que nous traversons. Entre inflation, coût des énergies, augmentation de matières premières, difficultés de recrutement... nous traversons la même zone de turbulence que les collectivités territoriales de notre territoire. Cependant, nous ne nous résignons pas à affronter cette période sans ambition ni optimisme. Deux mots seront le credo de l'année 2023 que nous venons de commencer : sobriété et créativité.

Le premier est sur toutes les lèvres et Alter dans sa volonté d'accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique en a fait un pilier. Utiliser au plus juste la matière première, éviter les gaspillages et développer les énergies renouvelables, tels sont les axes qui entourent nos efforts en faveur d'une sobriété active.

Enfin, faire mieux avec moins, n'est pas une formule facile à appliquer. Cependant, le contexte nous oblige et doit nous permettre de nous dépasser et d'être créatif. Cette notion définit généralement la capacité d'un individu à imaginer ou construire et mettre en œuvre un concept neuf, un objet nouveau ou à découvrir une solution originale à un problème. La rationalisation des moyens aura au moins cette vertu, nous stimuler vers une sobriété créative. »

Michel BALLARINI, Directeur général d'Alter



SOMMAIRE

- 2 ► Focus : Atos va déployer son usine du futur à Angers
- 3 ► Nos nouveaux projets
- 4 ► Point juridique : Hausse des prix et recommandations pour la commande publique
- 5 ► Point d'avancement : Sur le Plateau des Capucins, 2637 logements livrés depuis 2009
- 6 ► Nos consultations à venir
- 7 ► Nos savoir-faire : Une palette d'outils pour le développement des collectivités locales
- 8 ► Informer : Le développement économique, une facette de l'aménagement

N°7
JANVIER 2023

Atos va déployer son usine du futur à Angers

Afin d'accompagner les réflexions de l'entreprise ATOS sur son développement industriel et l'aider à engager la restructuration de son site angevin, Angers Loire Métropole a confié les études de ce secteur à Alter Public. Cette opération majeure pour le territoire vise non seulement à reconfigurer l'ancien site industriel Bull situé à l'Ouest d'Angers, mais aussi conserver sur place un des fleurons de l'industrie angevine.

Une présence historique

En rachetant en 2014, l'entreprise Bull présente sur le territoire angevin depuis les années 1960, l'entreprise Atos s'est très vite affirmée comme le champion européen du cloud et de la sécurité informatique. Cette société internationale de la transformation digitale avec 112 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel d'environ 11 milliards d'euros fournit des solutions intégrées pour tous les secteurs, dans 71 pays. Fort d'un développement continu, Atos a construit sur son site d'Angers son centre mondial d'essais des supercalculateurs. Aujourd'hui, la société souhaite continuer à accroître sa capacité à créer les systèmes critiques des entreprises pour leurs besoins en simulation numérique, intelligence artificielle, et de cybersécurité en bâtissant l'un des plus importants centres mondiaux de construction des supercalculateurs.



Vue aérienne du site existant.

EN CHIFFRES

12 165 m² surface de la nouvelle usine dont **7 800** seront réhabilités

100 nouveaux employés recrutés dans le cadre de cette nouvelle usine

30% c'est le gain attendu en productivité grâce au nouveau site

2026 Livraison de la dernière phase de travaux

Un projet à forte valeur environnementale

Ce projet d'édification d'une usine 4.0 va permettre de doubler la capacité de production actuelle tout en améliorant la productivité de 30%. Atos a fait de la décarbonation l'une de ses priorités stratégiques. Le groupe s'est engagé à réduire de 50% les émissions mondiales de carbone sous son contrôle et son influence d'ici 2025 et à atteindre « zéro émission nette » d'ici 2028.

Il compte notamment exploiter la puissance de l'informatique quantique ou l'efficacité énergétique des supercalculateurs pour accélérer la transition vers une société neutre en carbone. Cette énergie sera ainsi directement injectée dans le réseau de chaleur de Belle-Beille. Cette préoccupation environnementale forte rejoint celle de la collectivité angevine.

Etendue sur 8 hectares, la nouvelle usine permettra la création d'une centaine d'emplois qualifiés. D'une durée de 5 ans à compter de l'instruction du permis de construire, le chantier affiche un coût total de 70 millions d'euros et représente le plus important investissement industriel réalisé sur le territoire angevin au moins depuis le début des années 90.

Prochaines étapes

Suite à un concours d'architectes, un cabinet a été retenu et a peaufiné ses études. Son nom et son projet seront bientôt dévoilés.

Contact :

Eric Maisseu

e.maisseu@anjouloireterritoire.fr

Vue de l'entrée du site actuel.



Les nouveaux projets

ANGERS
RÉSEAU DE
CHALEUR
URBAIN RIVE
DROITE



En décembre 2022, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a délibéré pour confier à Alter Services le réseau de chaleur des Hauts-de-Saint-Aubin. Ce réseau couvre les quartiers Verneau, Capucins et Mayenne. L'ambition d'ALM est de disposer à l'horizon 2030 d'un grand réseau de chaleur Angers Rive Droite, en interconnectant le réseau de Belle-Beille et celui des Hauts-de-Saint-Aubin.



TERRANJOU
CENTRALE
PHOTO-
VOLTAÏQUE



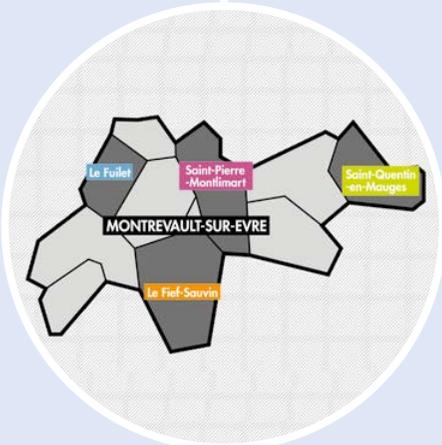
La commune nouvelle de Terranjou, propriétaire d'une ancienne décharge d'une surface d'environ 32 000 m², souhaite valoriser ce terrain en réalisant un projet de ferme solaire photovoltaïque. Pour ce faire, elle s'est associée à Alter Énergies afin de créer une structure de portage conjointe en y incluant ERCLLA. 5 600 panneaux y seront déployés pour 3 MWc de puissance développée.



SAINT-LÉGER-
DE-LINIÈRES
APPI

Située à quelques centaines de mètres de ses locaux actuels, c'est une parcelle de 17 000 m² qui accueillera la nouvelle unité de production d'APPI construite par Alter Éco pour le compte de l'entreprise. Spécialisée dans les projets de précisions industrielles, APPI se positionne comme un expert en tôlerie fine. La livraison de l'usine est prévue en 2023.

MONTREVAULT-
SUR-EVRE
ZAC
MULTISITES



Des études préalables ont débuté pour une opération d'habitat répartie sur 5 sites dans les communes déléguées de Saint-Pierre-Montlimart (sites « Autriche » et « La Fontaine 3 »), Le Fief-Sauvin (site « La Gabardière »), Le Fuiet (site « La Gâtine ») et Saint-Quentin-en-Mauges (site « Les Vaux »). Elles devront proposer un parti d'aménagement qui réponde aux enjeux démographiques de Montrevault-sur-Evre avec la création d'un pôle urbain majeur au cœur des Mauges et la valorisation des divers bourgs du territoire.



BELLEVIGNE-
LES-CHATEAUX
CHEMIN DES
PEUPLERAIES

La commune de Bellevigne-les-Châteaux a confié à Alter Public l'aménagement du secteur « Chemin des Peupleraies ». Situé au sud du centre-bourg de la commune déléguée de Chacé, ce futur quartier d'habitation d'une superficie d'environ 1,5 hectares a vocation à accueillir 15 terrains à bâtir libres de constructeurs ainsi qu'un projet de résidence seniors « Ages et vie » d'une capacité de 16 lits.



Hausse des prix : des recommandations pour la commande publique

Dans le contexte de hausse des prix de certaines matières premières et de pénurie d'approvisionnement, une circulaire émanant du cabinet d'Élisabeth Borne, première Ministre, a été envoyée aux préfets avec des recommandations concernant l'exécution des contrats de la commande publique.

La commande publique est très encadrée et la modification du prix ou des tarifs des contrats n'est pas monnaie courante. Dans le contexte actuel, le Gouvernement a fait des recommandations sur les mesures à appliquer afin d'assurer une relation équilibrée entre acheteurs et prestataires.

Acteurs vous en fait un résumé et vous explique ce qui est pratiqué chez Alter.

1 / Réviser les prix pour les nombreux marchés publics où cette obligation existe

- Marchés où les parties sont exposées à des aléas majeurs (art. R.2112-13 du code de la commande publique)
- Marchés de plus de 3 mois et dont les fournitures sont affectées par les fluctuations des cours mondiaux (art. R.2112-14 du code de la commande publique)
- Recommandation de retirer la part fixe dans les formules de révision.
- Interdiction des clauses butoirs.

Chez Alter ?

Seuls les mandats sont concernés par l'obligation de révision des prix. Pour autant la majorité des marchés intègre cette clause de révision.

La formule de révision comprend une part fixe de 15%, qui est conservée.

La clause butoir, qui empêche l'évolution du prix au-delà du seuil prévu, sans que le titulaire puisse s'y opposer, n'est jamais intégré à nos marchés.

2 / Modifier les clauses financières

* En cas de hausses imprévisibles

- Modification possible quand les hausses portent sur des spécifications techniques, conditions d'exécution (quantités, périmètre, délais, etc.)
- Sur les clauses financières, à la condition que la modification soit nécessaire par des circonstances qu'un prestataire ne pouvait pas

prévoir ou d'une ampleur limitée (art. R. 2194-5 ou R. 3135-5 du code de la commande publique)

- Limites : L'acheteur devra toujours s'assurer que ces modifications ne conduiront pas à accroître la marge du cocontractant. La modification du prix doit être limitée dans sa durée : des prolongations du marché, sans nouvelle procédure de mise en concurrence, sont possibles si elles peuvent être regardées comme des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles. La modification n'est pas de droit et n'est effectuée qu'avec l'accord de l'acheteur.

Chez Alter ?

Les entreprises doivent fournir les justificatifs de la hausse dont elles demandent l'indemnisation.

Si la révision des prix ne couvre pas la hausse relevée par l'entreprise, une négociation est possible.

* Compensation de faible montant (art. R. 2194-8 ou R. 3135-8 du code de la commande publique)

Selon l'avis du Conseil d'État, cette option peut être utilisée uniquement si les circonstances imprévisibles n'ont pas été évoquées.

* Intégration d'une clause de réexamen comme objet de la modification du contrat pour circonstances imprévisibles

- pour les prix dont la visibilité est inférieure à 3 mois,
- pour les marchés en cours et à venir : matériaux et matières premières fortement soumis aux fluctuations et/ou modes de production énergivores
- à apprécier au cas par cas.

Chez Alter ?

Une clause de réexamen est présente dans tous les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre depuis septembre 2022. Si besoin, la clause de révision peut être modifiée sur les indices ou ajoutée si la forme du prix était ferme (ce qui consiste à rendre le marché à prix révisables).



3 / Indemniser sur le fondement de la théorie de l'imprévision

- Il est possible d'indemniser si la modification du contrat n'a pas suffi à résorber la totalité du préjudice d'imprévision subi par le titulaire,
- But : dédommagement partiel du préjudice résultant de l'exécution du marché public en raison du bouleversement temporaire de l'équilibre économique de celui-ci,

Chez Alter ?

La totalité du préjudice n'est pas prise en compte. Il existe un partage de risque entre l'entreprise et Alter. Le préjudice étant comptabilisé après déduction du montant de la révision (taux en hausse depuis janvier 2022).

4 / Résilier le contrat à l'amiable faute d'accord sur les conditions de poursuite du contrat

- Effet immédiat ou différé : possibilité de verser une indemnité d'imprévision pour la partie restant à exécuter

5 / Geler les pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats

- Dans le cas où l'entreprise est dans l'impossibilité de s'approvisionner

Plateau des Capucins : plus de 2600 logements depuis 2009

Sur un périmètre de 104 hectares, le Plateau des Capucins accueille des logements, des commerces et des services.

Proche du centre-ville, délimité à l'ouest par la caserne Verneau et au sud par le Centre hospitalier universitaire, le Plateau des Capucins est aujourd'hui en plein développement.

S'appuyant sur la trame bocagère existante, le quartier a connu une première phase d'aménagement de 2009 à 2014 où l'essentiel des constructions a été réalisé autour de l'îlot des Chalets et sur le secteur Jean-Moulin. A partir de 2015, le quartier a connu une réécriture urbaine avec deux idées fortes, un faisceau urbain dense le long du tramway et des îlots consacrés à de nouvelles formes d'habitat notamment tournés vers les maisons individuelles jusqu'ici absentes du quartier.

Ces nouveaux principes se matérialisent aujourd'hui dans l'aménagement de l'îlot Bocquel, désormais terminé ; dans celui des Bretonnières et dans le développement des secteurs Fraternité et Meule-Farine.

Aujourd'hui, 2 637 logements ont été construits sur le quartier dont 923 logements à destination des étudiants.



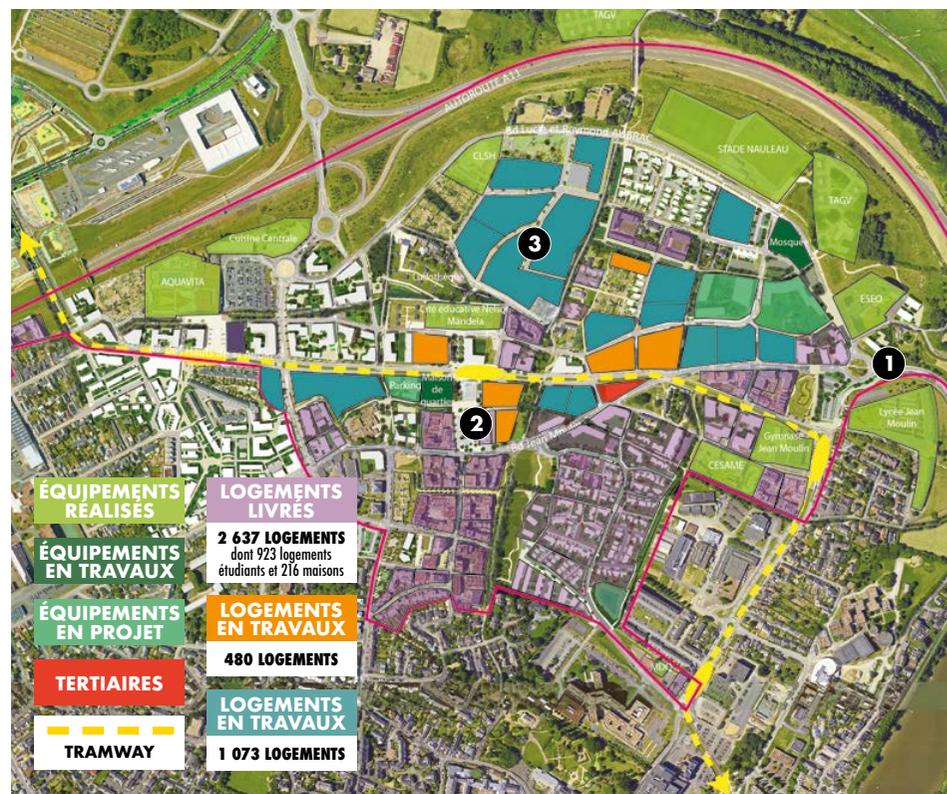
1 Vue sur le quartier avec au premier plan la tour TIP



2 L'aire de jeux inclusive de la place de la Fraternité



3 Le projet de Primalys aux Bretonnières



ZOOM SUR LES BRETONNIÈRES

En mars 2022, les 6 équipes lauréates de l'appel à projets ont été dévoilées pour un total de 192 logements collectifs et 113 maisons individuelles. Santé/bien-être, réemploi des matériaux, îlot commun dédié à un parking silo, construction bas carbone, biodiversité sont les axes forts de tous ces projets. Depuis, une feuille de route présentant la méthodologie et les caractéristiques des engagements de chaque équipe sert de fil conducteur pour chacun des projets. Chacune des propositions s'affine, se complète et s'enrichit d'éléments nouveaux, de compétences additionnelles. D'ici quelques mois, les premiers permis de construire seront déposés engageant un peu plus dans la réalité ces projets novateurs pour la Ville d'Angers.

Contact :

Didier Roger

d.roger@anjouloireterritoire.fr

Marie-Hélène Plumier

mh.plumier@anjouloireterritoire.fr

Prévisionnel des consultations à venir

Important, cette liste des consultations à venir est non exhaustive et susceptible d'évoluer. Tous nos DCE (dossiers de consultations des entreprises) sont systématiquement publiés sur achatpublic.com. Les candidatures et les offres sont à remettre via le même site.



Pour ne pas manquer d'opportunités, nous vous conseillons de créer vos alertes emails gratuitement sur le site www.achatpublic.com !

JANVIER

Réseau de chaleur urbain / Angers

Marché exploitation RCU Rive droite

Secteur de la Moinerie / Saint-Martin-du-Fouilloux

Voirie, réseaux divers et espaces verts

Maison médicale / Cantenay

Maitrise d'œuvre

ZAC quai Saint-Serge / Angers

OPCIC

Réseau de chaleur urbain de Monplaisir – Angers

Travaux lots sous-stations

Secteur Jeanne-Jugan et Four à Chaux / Angers

Accord cadre à bons de commande - études géotechniques

Renouvellement urbain Monplaisir / Angers

Commerces provisoires Nord

ZAC des Hauts-de-Loire / Ponts-de-Cé

Travaux de démolition

ZAC Quai Saint-Serge / Angers

Facility manager

ZAC Cours Saint-Laud / Angers

Travaux espaces publics - Voirie, réseaux divers / réseaux souples et espaces verts

ZAC la Joliverie / Sainte-Gemmes-sur-Loire

Travaux de clôtures

ZAC du Chêne Vert / Verrières-en-Anjou

Travaux de clôtures

ZAC Provins / Ecoflant

Travaux de clôtures

FEVRIER

Renouvellement urbain Monplaisir / Angers

Travaux Voirie, réseaux divers, réseaux souples et espaces verts au parc et boulevard Gallieni

Consultation accord cadre à bons de commandes entreprises : cheminements

ZAC Plateau des Capucins / Angers

Accord cadre à bons de commandes d'espaces verts

ZA La Baratonnière / Avrillé

Travaux Voirie, réseaux divers et réseaux souples

Extension technopole / Beaucauzé

Accord cadre Maitrise d'œuvre urba / Voirie, réseaux divers / paysages

PA de Bois 2 / Segré

Travaux d'aménagement paysager de la zone naturelle

Secteur de l'Aurore / Villevêque

Maitrise d'œuvre Voirie, réseaux divers urba et paysages / Accord cadre à bons de commande géomètre / Maitrise d'œuvre Dépollution / Maitrise d'œuvre Déconstruction

Secteur de l'Ortier / Rives-du-Loir-en-Anjou

Travaux de Voirie, réseaux divers et paysages

ZAC Grand Pigeon / Angers

Travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts

ZAC du Val d'Argance / Durtal

Voirie, réseaux divers et espaces verts

ZAC du Moulin à Vent / Corzé

Voirie, réseaux divers et espaces verts

Le Verdelet / Lézigné

Voirie, réseaux divers et espaces verts

Réseau de chaleur urbain / Angers

Marché Maitrise d'œuvre RCU Rive droite

MARS

ZA Bellevue / Cantenay

Travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts.

ZAC Faubourg actif / Angers

Travaux point P

Renouvellement urbain Monplaisir / Angers

Travaux Voirie, réseaux divers, réseaux souples et espaces verts

ZAC Bernay 2 – Saint-Gemmes-sur-Loire

Travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts

ZAC Quai Saint-Serge / Angers

Travaux de démolition et dépollution Enédis

Savary / Angers

Accord cadre de Maitrise d'œuvre

ZAC des Fougères / Saint-Georges-sur-Loire

Travaux espaces verts Zone Naturelle

AVRIL

ZAC Court Pivert / Segré

Travaux Voirie, réseaux divers

ZAC Bellevue 2 / Cantenay

Travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts

Réseau de chaleur urbain / Angers

Lot chaudière Biomasse chaufferie Mayenne

ZAC des Chênes II / Longuenée-en-Anjou

Consultation travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts

MAI

ZAC de Beausoleil / Longuenée-en-Anjou

Consultation travaux Voirie, réseaux divers et espaces verts

ZAC Faubourg actif / Angers

Travaux Pisani-Vaucanson

Secteur Jeanne-Jugan et Four à Chaux / Angers

Maitrise d'œuvre dépollution

Une palette d'outils pour le développement des collectivités locales

Alter dispose d'une palette d'outils qui lui permet d'apporter des réponses opérationnelles aux demandes des collectivités. Nos différentes interventions à Chemillé-en-Anjou en montrent la pertinence et la complémentarité.

Apporter des solutions concrètes pour favoriser la dynamique commerciale ? Optez pour la foncière Anjou Commerces et centralités.
 Réhabiliter l'habitat ancien en centre-ville ? Il faut une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-Ru).
 Etablir un programme d'aménagement en fonction d'orientations politiques ? Les mandats d'études sont là pour ça.
 A Chemillé, toutes ces questions se posaient et Alter a été retenu pour apporter des réponses et son savoir-faire.

Anjou Commerces et centralités. Outil de revitalisation commerciale, il permet d'acquérir des bâtiments pour les réhabiliter et les transformer en lieux de vie utiles pour les habitants, avant tout des commerces, mais aussi des bureaux, voire des logements dans certains cas. La salle des Remparts à Chemillé a fait l'objet d'une acquisition par Anjou Commerces et centralités. L'objectif de la Ville : la construction ou la réhabilitation d'une locomotive commerciale. Les études sont en cours.

OPAH-Ru. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-Ru) est un levier pour aider les propriétaires privés (occupants ou bailleurs) à réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.



Florence Dabin, Présidente du Conseil départemental et d'Alter Public, le maire de Chemillé-en-Anjou, Hervé Martin, les élus et Michel Ballarini, directeur général d'Alter ont fait le point sur le développement de la commune.

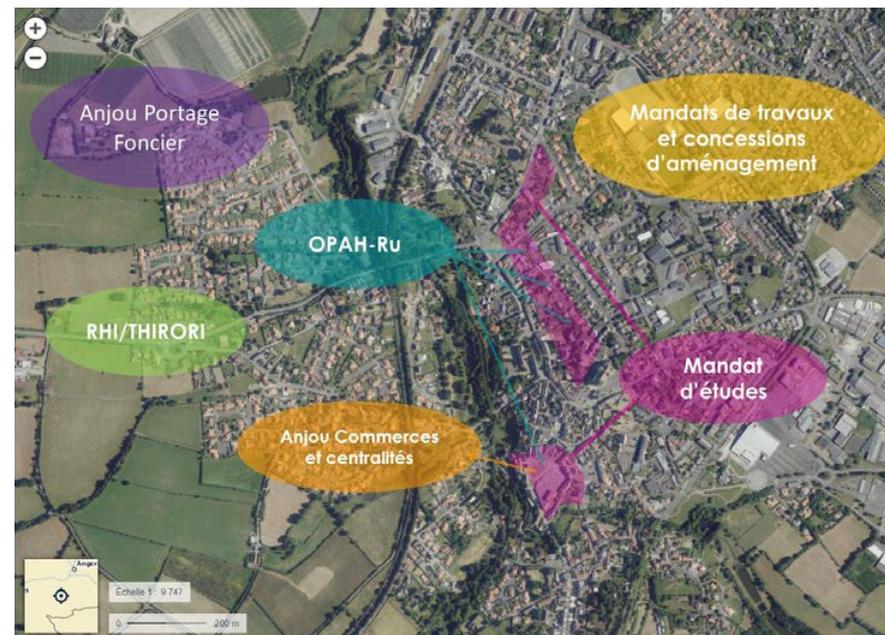
Depuis juillet 2020, Chemillé-en-Anjou a lancé une OPAH-Ru pour une durée de 5 ans avec pour objectif l'amélioration de 264 logements. Des aides sont destinées aux propriétaires pour les inciter à engager des rénovations performantes, faciliter et accélérer leur prise de décision en réduisant leur reste à charge pour la réalisation des travaux dans leurs logements. A ce jour, 211 dossiers ont été engagés sur la commune, ce qui représente 2 600 000 € de travaux, qui seront pour la plupart réalisés par des artisans locaux.

Alter sait aussi accompagner les collectivités dans des situations où la sécurité publique est en jeu avec les financements **RHI/THIRORI*** qui ont vocation à financer des projets urbains et immobiliers de traitement de l'habitat indigne.

Mandats d'études. Les mandats d'études doivent permettre d'apporter des éléments aux élus pour prendre leur décision (définition de la stratégie urbaine de réaménagement, de la localisation, du programme et du phasage du projet). Pour y voir clair, Alter organise les consultations pour retenir les entreprises (bureau d'études environnement, bureau d'étude géotechnique, maîtrise d'oeuvre urbaine et paysagère, etc.) qui réaliseront les études pré-opérationnelles. À Chemillé, deux mandats d'études sont en cours : l'îlot de la Source et la place du Château, autour des enjeux du logement, du commerce, des déplacements, des équipements et des espaces publics.

Une fois les décisions actées, Alter peut prendre la suite grâce aux **mandats de travaux** et aux **concessions d'aménagement**.

L'autre outil au service du développement des territoires, c'est **Anjou Portage Foncier**. Grâce à ce programme, Alter peut acquérir du foncier pour le compte des collectivités pour anticiper de futures restructurations urbaines.



Contact :

Yannick Michel
 y.michel@anjouloireterritoire.fr

* RHI : Résorption habitat insalubre
 THIRORI : Traitement habitat remédiable
 et opération de restauration immobilière

Le développement économique : une facette de l'aménagement

Pour aménager un parc d'activités, il faut suivre les mêmes étapes que pour tout autre opération d'aménagement (réaliser les études préalables, enclencher les procédures réglementaires, acquérir les terrains, faire les travaux de viabilisation et vendre le terrain), mais avec la spécificité de faire du sur-mesure et de prendre en compte les enjeux économiques.

Créer ou développer une zone économique est une décision politique. Il s'agit d'une compétence communautaire, la décision est donc du ressort des communautés d'agglomération ou des communautés de communes. En sollicitant Alter pour réaliser un parc d'activités dans le cadre d'une concession, la collectivité garde la maîtrise de l'aménagement.

Les missions de commercialisation sont ainsi partagées avec les développeurs économiques des collectivités ou les agences de développement (Anjou Loire développement (ALDEV) sur le territoire d'Angers Loire métropole).

Des parcelles à la demande

La spécificité d'un parc d'activités, c'est le découpage des parcelles à la demande. La viabilisation primaire étant réalisée, chaque dossier doit être étudié pour que l'accès à l'entreprise prenne en compte l'emplacement des ouvrages techniques.

La raison d'être des parcs d'activités est d'accueillir des entreprises en dehors des zones d'habitations, notamment en raison des nuisances qu'elles engendrent (rotation de poids lourds et risques liés à leur activité).



L'Anjou Actiparc Angers/Océane a été créé pour renouveler l'offre foncière à l'est de l'agglomération angevine. Son aménagement est structuré autour de la trame bocagère existante et de boisements préservés.

Le risque le plus courant est le risque d'incendie. Pour le prendre en compte, les périmètres de sécurité doivent être inclus dans la propriété. La densification des zones d'activités est donc limitée par ces questions. Tous ces sujets doivent être traités par l'entreprise à travers la procédure ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). « Plus les risques sont importants, plus le dossier est compliqué », souligne Hélène Deman, responsable d'unité opérationnelle chez Alter, en charge du développement économique sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Cela peut aller de la déclaration simplifiée à l'autorisation environnementale qui implique une enquête publique.

Des mesures pour réduire l'impact sur la biodiversité

Les enjeux environnementaux sont aussi pris en considération dans l'aménagement des parcs d'activités, selon le principe : éviter, réduire, compenser. Quand il s'agit de compenser, l'atteinte à la biodiversité doit être évaluée, notamment sa fonctionnalité pour réaliser des mesures qui limiteront les impacts des aménagements. A titre d'exemple, avant la construction de l'Atoll à Beaucouzé, les fossés servant d'exutoires étaient droits et profonds. Lors de l'aménagement, ils ont été redessinés en intégrant des méandres et en réalisant des pentes douces où ont été plantées des espèces spécifiques des zones humides.

Autre exemple : au parc d'activités Angers/Atlantique à Saint-Jean-de-Linières, où de nouvelles haies ont déjà été plantées pour anticiper la destruction probable de certaines haies existantes et des zones ont été réservées pour le développement des reptiles et batraciens.

Dans les années à venir, l'objectif du Zéro artificialisation nette de terres agricoles va aussi faire évoluer le visage des zones d'activité. Une des options sera que les bâtiments prennent de la hauteur, mais cela ne sera pas possible pour toutes les activités. Les réflexions sont en cours.

Contact :

Hélène Deman
h.deman@anjouloireterritoire.fr

www.anjouloireterritoire.fr

ACTEURS - N°7 - Janvier 2023
Rédaction : service communication
Diffusion : numérique et tirage à 20 exemplaires
Mise en page : atmosphère

WWW.ATMOSPHERE-COMMUNICATION.FR



alter
anjou loire territoire

L'entreprise Giffard est l'une des entreprises à s'être installée au parc d'activités Angers/Atlantique dont la vocation est notamment d'accueillir des entreprises de logistiques nécessitant de grandes emprises.